

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Nos honoraires pour 1990 vont-ils effectivement diminuer?

Selon la feuille des tarifs pour 1990, le facteur K1 pour les RPH 102/103 a diminué de 0,08 point, passant de 5,99 à 5,91.

La raison en est que l'augmentation de l'indice du coût de la construction se monte à 4,6 points, alors que celle de l'indice des salaires est seulement de 3,17 points. Selon la formule d'honoraires consacrée pour le

tarif coût, le calcul du facteur K1 donne une valeur légèrement inférieure à celle de 1989.

Cependant, pour que le calcul soit exact, il faut soumettre à l'indexation le coût de l'ouvrage de référence de 1 million de francs pour 1989; ce montant s'élève ainsi à Fr. 1046296.— pour 1990, ce qui conduit à une augmentation des honoraires d'environ 3,2%.

Le calcul exact est le suivant:
RPH 102/103 :

$$\begin{aligned} \text{coût de l'ouvrage de référence } B &= \text{Fr. } 1000\,000.- \\ p &= 13,66\% \text{ honoraires } 1989 = \text{Fr. } 136\,600.- \end{aligned}$$

$$1990 \quad B = \frac{1000\,000 \cdot 146 \cdot 9}{140 \cdot 4} = \text{Fr. } 1046\,296.-$$

$$p = 5,91 + \frac{768}{\sqrt[3]{1046\,296}} = 13,47\%$$

$$1046\,296 \cdot 13,47\% = \text{honoraires } 1990 = \text{Fr. } 140\,396.-$$

$$\text{augmentation des honoraires} = \text{Fr. } 4336 - \frac{4336 \cdot 100}{136\,600} = 3,17\%$$

$$\text{hausse des salaires} = \frac{38 \cdot 100}{1200} = 3,17\%$$

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. Jean-Pierre Cêtre, ingénieur civil, EPFL 1968.

(Parrains: MM. P. Schweizer et R. Sansonnens.)

M. Jean-François Freudiger, ingénieur civil, EPFL 1975.

(Parrains: MM. A. Piller et J.-P. Chappuis.)
M. Pascal Vermot, ingénieur civil, EPFL 1988.

(Parrains: MM. J. Urner et J.-C. Badoux.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la section dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SVIA

Assemblée ordinaire

Mardi 20 mars 1990,
au Théâtre municipal, Lausanne

La SVIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 20 mars 1990 à Lausanne, au Théâtre municipal, en fin d'après-midi. A l'issue de l'assemblée, M^{me} Renée Auphan, directrice du Théâtre municipal, donnera une conférence. Puis les participants pourront assister à une partie de la répétition, avec chœur et orchestre, du *Werther* de Jules Massenet. L'apéritif et le repas auront lieu au théâtre.

Candidatures

M. Lorenz Bräker, architecte, diplômé EPFZ en 1984.

(Parrains: M^{me} F. Kontoyanni et M. M. Ruetschi.)

M. Ueli Brauen, architecte, diplômé EPFL en 1988.

(Parrains: M^{me} M. Kolopp et M. Y. Golay.)

M. Christophe Carpentier, architecte, diplômé EPFL en 1986.

(Parrains: MM. E. Cattani et A. Sartoris.)

M. Eric Kehlhofer, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1976.

(Parrains: MM. P.-D. Panchaud et C.-A. Rossier.)

M. Pierre Kohler, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1982.

(Parrains: MM. F. Descœudres et F. Vuilleumier.)

M. Edouard Perret, architecte, ayant subi avec succès les examens de la Commission cantonale d'examen d'architecte de l'Etat de Vaud, en 1946.

(Parrains: MM. N. Piazzoli et R. Lack.)

M. Félix Schmidt, ingénieur du génie rural et géomètre, diplômé EPFL en 1982.

(Parrains: MM. M. Fahrni et C.-A. Vuilleumier.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

N. B.: L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la parution de plusieurs communiqués de la SIA. Nous remercions les membres de leur compréhension.

Le coin de la rédaction

Point final

Dernières nouvelles

Les habitants de la région d'Ollon ne veulent pas de sondages qui pourraient conduire au stockage de résidus de combustible nucléaire. Pour souligner leur détermination, ils ont décidé de renoncer à l'énergie électrique d'origine nucléaire. Le premier coup de pioche en vue de la construction d'une centrale combinée solaire et éolienne sera donné cette année.

Aux portes de Bâle, les riverains allemands s'opposent à la construction par Ciba-Geigy d'un four à haute température destiné à l'incinération de 15000 tonnes de déchets chimiques toxiques par an. Pour contribuer à rendre inutile ce projet, les autorités de Weil-am-Rhein, de Grenzach-Wyhlen et de la vallée de la Kander ont lancé un ambitieux programme d'études qui doit permettre de mettre en exergue tous les produits (notamment les médicaments, les cosmétiques et les matières plastiques) dont la fabrication laisse des résidus toxiques, afin d'en interdire complètement la vente, l'importation - même privée - et l'utilisation sur l'ensemble de leur territoire.

Le syndicat de Lausanne annonce la prochaine fermeture définitive de l'aéroport régional de Lausanne ainsi que le lancement d'une initiative cantonale visant à la suppression et à l'interdiction future de tout aéroport sur le territoire du canton. Pour souligner sa détermination d'éliminer un moyen de transport dont l'impact sur l'environnement est aussi intolérable que son caractère est élitaire, M^{me} Jaggi s'engage solennellement à renoncer complètement à utiliser l'avion pour ses déplacements tant publics que privés et invite ses concitoyens à en faire autant. De la sorte, il ne sera plus nécessaire de former des pilotes dans le canton de Vaud. Il est vivement souhaité que la Suisse entière suive cet exemple. L'Office national suisse du tourisme hésite à soutenir cette action et étudie les statistiques hôtelières pour en estimer l'impact dans son domaine. Les travaux de construction du Tramway du sud-ouest lausannois ont été abandonnés. Conscients de la nécessité de modérer le trafic automobile dans la banlieue du chef-lieu, les opposants au TSOL se sont déclarés d'accord de financer une vaste campagne dans le but de remettre gratuitement une bicyclette à tous les pendulaires qui vendront leur voiture et déposeront définitivement leurs plaques avant mai 1991, date prévue pour la mise en service du TSOL.

Jean-Pierre Weibel

P.-S.: Le principe de la relation entre cause et effet étant de nos jours soumis à une forte érosion, les nouvelles ci-dessus sont dépourvues de tout fondement.